

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 1053

AMENDEMENT

présenté par

M. Castellani, M. Bataille, Mme Abadie-Amiel, M. Taupiac, Mme de Pélichy, M. Mathiasin et
M. Colombani

ARTICLE 36

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
